

Nous vous proposons une petite synthèse pour vous aider à trier vos déchets :

Déchets	C'est quoi ?	Je le mets où ?
<b>Ordures ménagères OM</b>	Restes alimentaires, épluchures, sacs en plastiques pot de yaourts, blister, rouleau d'essuie-tout, cartons de pizza...	<i>dans un sac poubelle (maxi 40L) dans la colonne ORDURES MENAGERES</i> <b>Compost individuel à la maison (engrais écologique pour le jardin)</b>
<b>Papier, journaux</b>	magazines, journaux, papier cadeaux, prospectus publicitaires... <i>PAS DE PAPIER SOUILLÉS</i>	<i>dans la colonne BLEUE</i>
<b>Verre</b>	Bouteilles, flacons, bocaux, verre de toutes les couleurs	<i>dans la colonne VERTE</i>
<b>Emballages</b>	Boîtes de conserve, bouteilles ou briques de lait ou de jus de fruit, boîtes de biscuits, bidon de lessive, briques et briquettes, canettes alu, aérosols vide, <i>PAS DE CARTON D'EMBALLAGE</i>	<i>dans la colonne JAUNE</i>
<b>Cartons d'emballage</b>	seulement les cartons bruns <i>PAS DE CARTON A PIZZA, PAS DE POLYSTYRENE, PAS D'EMBALLAGE</i>	<i>les cartons doivent être aplatis et jetés dans la benne "pélican" (bleue)</i> <i>derrière la Mairie</i> <b>Apport à la déchetterie OBLIGATOIRE</b>
<b>Encombrants</b>	Meubles, vélo, poussette, jeux d'enfants, matelas, électroménager, mobilier de jardin...	<b>Collecte par les agents communaux GRATUITEMENT 2 fois par an</b> <i>Pour les objets non-cassés ou réparables</i> <b>pensez à la RESSOURCERIE à Bourg St Andéol</b>
<b>Déchets verts</b>	Tonte de pelouse, branchages, feuilles mortes...	<b>Compost individuel à la maison (engrais écologique pour le jardin)</b> <b>Apport à la déchetterie</b> <b>Brûlage permis à Larnas par dérogation jusqu'à fin 2014</b> <b>AVEC DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE A LA MAIRIE</b>
<b>Pneus</b>	pneus de voiture, camion, moto...	<b>Apport à la déchetterie OBLIGATOIRE</b> <b>Action de récupération ponctuelle à la Communauté de communes</b>
<b>Produits chimiques dangereux</b>	Restes de peinture, produits corrosifs, acétone, white-spirit, batteries de voiture, aérosols non-vidés...	<b>Apport à la déchetterie OBLIGATOIRE</b> <b>Action de récupération ponctuelle à la Communauté de communes</b>
<b>Vêtements ou autres textiles</b>	Vêtements usagés ou récupérables, rideaux, chaussures, draps, torchons...	<b>Colonne "textile" sur le parking de l'école à Gras</b> <b>Pour les vêtements en bon état</b> <b>pensez à la RESSOURCERIE à Bourg St Andéol</b>
<b>Gravats</b>	Résidus de chantier, carrelages brisés, moellons...	<b>Apport à la déchetterie OBLIGATOIRE</b> <b>DEPOT SAUVAGE INTERDIT SOUS PEINE D'AMENDE</b>

